





ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE OCTOBRE 2021 – OCTOBRE 2024

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Tous les droits sont réservés. La reproduction et/ou la diffusion d'informations contenues dans ce document à des fins éducatives ou non commerciales sont autorisées sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit dûment mentionnée. La reproduction et la diffusion des informations contenues dans ce document à des fins commerciales sont interdites sans l'autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation doivent être adressées au:-

Le Directeur
Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi, KENYA
e-mail à : ibar.office@au-ibar.org

© UA-BIRA 2024

Table des matières

1.	INTRODUCTION 1	
1.1	Contexte 1	
1.2	Objectif d'ensemble 3	
1.3	Synopsis des principales réalisations du projet: 3	
2.	DETAILS DES RESULTATS CLES DU PROJET POUR LA PERIODE CONSIDEREE	
	(OCTOBRE 2021-OCTOBRE 2024) - RESUME	5
	Objectif Stratégique 1. Ratifier et/ou aligner les instruments internationaux/régionaux	
	pertinents liés aux domaines stratégiques de l'économie bleue en Afrique (en mettant	
	l'accent sur la protection et la conservation de la biodiversité)	5
	Objectif Stratégique 2: Optimiser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	
	tout en minimisant les conflits entre les utilisateurs des ressources de l'économie bleue.	7
	Objectif Stratégique 3. Renforcer les mesures pour atténuer les impacts négatifs du	
	tourisme côtier et marin, de l'exploitation pétrolière, gazière, minière en haute mer et du changement climatique sur la biodiversité aquatique et l'environnement.	10
	Objectif Stratégique 4. Renforcer l'inclusivité de genre dans la conservation de la	10
	biodiversité aquatique et la gestion environnementale	12
	and an electrical and an electrical electric	
3.	ÉTABLIR DES PARTENARIATS ET DES COLLABORATIONS POUR DES SYNERGIES	13
4.	INTÉGRER LES DIMENSIONS DE GENRE ET LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS	
	LES ACTIVITÉS DU PROJET	13
5.	EQUIPE TECHNIQUE DU PROJET :	14
6.	DÉFIS ET PROBLÈMES ÉMERGENTS	14
7.	DISCUSSIONS	15
8.	RECOMMANDATIONS:	16
9.	DOCUMENTS DU PROJET	16
	Rapports	16
	Produits de connaissance (Notes de politique)	17



1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

La Stratégie africaine pour l'économie bleue (ABES) a identifié la durabilité environnementale et la protection de la biodiversité comme un objectif stratégique clé pour des écosystèmes sains et un développement durable de l'économie bleue. La SAEB, qui a pour vision une économie bleue inclusive et durable contribuant de manière significative à la transformation et à la croissance de l'Afrique, a été approuvée lors d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement africains en février 2020.

La Stratégie africaine pour l'économie bleue a identifié la coopération et la coordination régionales, ainsi que la mise en œuvre de la planification spatiale marine (PSM) comme des activités stratégiques clés pour assurer la conservation de la biodiversité aquatique. La PSM s'appuie sur les approches clés de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et est uniquement basée sur les principes clés de l'approche écosystémique ou de la gestion écosystémique (GEE). Il est important de noter que les mesures réglementaires visant à conserver la diversité aquatique devraient inclure la sensibilisation et l'adhésion politique. Cela peut être réalisé grâce à des programmes éducatifs, à une meilleure sensibilisation et à une participation effective aux forums mondiaux concernés, ainsi qu'à une connaissance des instruments régionaux et mondiaux pertinents, à des programmes d'incitation, à des mécanismes développés ou renforcés ou à des cadres réglementaires pour la réhabilitation des habitats aquatiques dégradés, la restauration ou le rétablissement des espèces (vivantes) épuisées et la mise en œuvre de programmes de suivi environnemental.

En conséquence, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), avec le soutien financier de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA), met en œuvre un projet sur "Conservation de la biodiversité aquatique et des écosystèmes dans l'économie bleue africaine", pour une durée de trois ans (octobre 2021 - octobre 2024). Le budget total de ce projet qui soutient la mise en œuvre d'aspects clés de l'ABES est d'environ 5,5 millions de dollars US. L'objectif global de ce projet est de "renforcer les capacités institutionnelles des États Membres de l'Union Africaine et des Communautés économiques régionales (pour les interventions transfrontalières) en matière d'utilisation, de conservation et de protection de la biodiversité aquatique et des écosystèmes dans le contexte de la Stratégie africaine pour l'économie bleue".

Le continent africain est adjacent à des écosystèmes marins hautement productifs, notamment les sept grands écosystèmes marins (GEM) africains, à savoir : le GEM du courant d'Agulhas, le GEM du courant de Benguela, le GEM du courant de GEM du courant des Canaries, le GEM de la mer Méditerranée, le GEM de la mer Rouge et le GEM du courant de Somalie. Le continent est également doté de réseaux de rivières et de lacs. Les mers, les océans, les lacs et les rivières abritent une grande biodiversité et les écosystèmes fournissent des sources de moyens de subsistance, de sécurité alimentaire et de richesse. Ces écosystèmes aquatiques africains abritent des ressources vivantes et non vivantes ; cependant, l'exploitation non durable de ces ressources menace la biodiversité, les ressources et la durabilité de l'environnement.

1

La biodiversité aquatique est l'ensemble total des ressources vivantes dans les écosystèmes aquatiques, qui comprennent les espèces de poissons, les coquillages, les plantes, les microorganismes, etc. La biodiversité aquatique englobe les systèmes d'eau douce, l'environnement marin (mer et océan), les plaines inondables, les étangs de pisciculture et les zones humides. Plusieurs facteurs menacent la biodiversité aquatique dans les écosystèmes aquatiques africains. Il s'agit notamment de la surexploitation des espèces vivantes, de la pollution provenant de diverses sources (activités municipales, pétrolières, gazières et agricoles terrestres), de l'introduction incontrôlée d'espèces exotiques dans les systèmes d'aquaculture et des effluents des activités minières. Par conséquent, les ressources aquatiques importantes deviennent de plus en plus vulnérables aux changements environnementaux naturels et artificiels. Ainsi, des stratégies de conservation pour protéger et conserver la vie aquatique sont nécessaires pour maintenir l'équilibre de la nature et soutenir la disponibilité des ressources pour les générations futures..

Voici quelques-uns des problèmes identifiés dans le projet qui sont cruciaux pour la conservation de la biodiversité aquatique dans le contexte de l'économie bleue africaine :

- 1. La conservation de la biodiversité aquatique, protection et durabilité de l'environnement
- 2. L'impact du changement climatique
- 3. L'impact des externalités sur la biodiversité et les écosystèmes aquatiques, notamment le tourisme maritime et côtier, l'exploitation minière, pétrolière et gazière
- 4. La nécessité d'une forte participation africaine aux processus mondiaux relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion de l'environnement
- 5. Le renforcement de la sécurité maritime, de la sécurité et de la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)
- 6. L'inclusion du genre
- 7. Des partenariats et des considérations transfrontalières

La préoccupation et les actions en faveur de la protection et de la conservation de la biodiversité aquatique sont intégrées dans les cinq domaines thématiques suivants de la Stratégie africaine pour l'économie bleue :

- 1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables ;
- 2. Transport maritime, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la loi ;
- 3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, écosystème marin, environnement, infrastructure;
- 4. Énergies et ressources minérales durables et industries innovantes ; et
- 5. Politiques, institutions et gouvernance, emploi, création d'emplois et éradication de la pauvreté, financement innovant.

Le thème numéro cinq ci-dessus (gouvernance) vise à assurer la cohérence et la coordination globales de toutes les mesures prises et mises en œuvre dans les autres domaines thématiques (1 : Pêche et aquaculture, 2 : Transport maritime et commerce, 3 : Changement climatique et environnement, et 4 : Énergie et mines) qui, dans notre contexte, comportent un ensemble d'actions de protection et de conservation de la biodiversité aquatique et de la durabilité environnementale.

1.2 Objectif d'ensemble

L'objectif global du projet sur la biodiversité aquatique et les écosystèmes est d'améliorer l'environnement politique, les cadres réglementaires et les capacités institutionnelles des États membres de l'UA et des Communautés Économiques Régionales pour utiliser et conserver de manière durable la biodiversité aquatique et les écosystèmes.

1.2.1 Objectifs stratégiques

- 1. Ratifier et/ou aligner les instruments internationaux/régionaux pertinents liés aux thèmes de l'économie bleue (en mettant l'accent sur la protection et la conservation de la biodiversité).
- 2. Optimiser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité tout en minimisant les conflits entre les sous-thèmes de l'économie bleue.
- 3. Renforcer les mesures d'atténuation des impacts négatifs du tourisme côtier et marin, du pétrole, du gaz, de l'exploitation minière en haute mer et du changement climatique sur la biodiversité aquatique et l'environnement.
- 4. Renforcer l'inclusivité de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale.

1.3 Synopsis des principales réalisations du projet:

- 1. Un mécanisme de participation effective aux forums continentaux et mondiaux liés à la biodiversité aquatique et à la gestion de l'environnement a été développé. Ce mécanisme a été adopté par le plus haut organe politique de l'UA. Les parties prenantes ont également été formées sur la manière de mettre en œuvre ce mécanisme pour une participation efficace aux forums mondiaux, y compris la CCNUCC, le Forum MSP, la Convention de Bâle, la Conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne, les réunions du COFI de la FAO et le Forum sur l'économie bleue au Ghana et en Éthiopie;
- 2. Le projet a soutenu Djibouti, l'Égypte, la Tunisie, le Cameroun, le Burkina Faso, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Ghana et le Royaume d'Eswatini dans l'adoption des instruments continentaux et mondiaux liés à la biodiversité aquatique et à la gestion de l'environnement au niveau national;
- 3. Les États membres de l'UA (Bénin, Libéria, Togo, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria) du Comité des pêches pour le golfe de Guinée centre-ouest (CPCO) ont été formés, et leurs capacités en matière de systèmes de surveillance, de contrôle et de suivi pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ainsi que pour la protection de la biodiversité aquatique et de l'environnement, ont été renforcées;
- 4. En collaboration avec l'UICN, le projet a soutenu les zones de gestion des ressources communautaires de Dusornoo (CREMA) au Ghana dans l'élaboration de plans de gestion sensibles au genre pour la conservation de la biodiversité aquatique et de l'environnement;
- 5. En collaboration avec le Kenya Marine Fisheries Research Institute (KEMFRI), le projet a soutenu le renforcement des capacités des communautés côtières en matière de solutions fondées sur la nature et a également identifié et cartographié les zones de mangroves dégradées dans la baie de Gazi;
- 6. Le projet a collaboré avec l'Association scientifique de l'océan Indien occidental (WIOMSA) pour élaborer une feuille de route et un projet de protocole d'accord entre le Kenya et la Tanzanie pour la gestion conjointe de la zone de conservation marine transfrontalière (TMCA) dans l'océan Indien;

- 7. Le projet a soutenu le Bénin et le Togo dans la ratification du rapport sur l'état de l'environnement marin, ce qui constitue un grand pas vers l'établissement d'une planification spatiale marine transfrontalière entre les deux pays ;
- 8. Le projet a élaboré une stratégie continentale pour l'intégration du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et a soutenu la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et le Malawi dans l'intégration d'actions sensibles au genre, alignées sur la stratégie continentale, dans leurs instruments nationaux de conservation de la biodiversité aquatique et de l'environnement;
- 9. Le projet a soutenu le Nigéria, le Gabon, l'Égypte, le Kenya et l'Angola dans l'élaboration de plans directeurs et de cadres réglementaires pour un tourisme côtier et marin durable, ainsi que pour l'exploration minière, pétrolière et gazière.
- 10. Le projet collabore avec le Secrétariat de la SADC pour mettre en œuvre le Centre de coordination de la surveillance, du contrôle et de la surveillance des pêches de la SADC.
- 11. Collaboration avec l'Initiative de culture d'algues de Zanzibar pour intégrer les considérations environnementales et de changement climatique dans la culture des algues.
- 12. Le projet facilite l'utilisation et la mise en œuvre des résultats du projet par les parties prenantes. De nombreux produits de connaissance, sous forme de notes d'information, de documents de politique, de notes de politique, de directives succinctes, de directives techniques et de notes de plaidoyer, entre autres, ont été développés et diffusés.



2. DETAILS DES RESULTATS CLES DU PROJET POUR LA PERIODE CONSIDEREE (OCTOBRE 2021-OCTOBRE 2024) - RESUME

Objectif Stratégique 1. Ratifier et/ou aligner les instruments internationaux/ régionaux pertinents liés aux domaines stratégiques de l'économie bleue en Afrique (en mettant l'accent sur la protection et la conservation de la biodiversité)



Résultat 1.1 Des mécanismes pour la participation active des États membres de l'Union africaine aux initiatives régionales et mondiales liées aux régimes de biodiversité aquatique et environnementaux (ABNJ, CITES, réunions de la COP sur le changement climatique, BRS, etc.) ont été développés.

- i. Deux mécanismes (pour 1. les régions Ouest, Centre et Nord; et 2. les régions Sud et Est) ont été développés pour une participation efficace des États membres de l'UA aux forums mondiaux liés à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion environnementale, et validés par les parties prenantes. Cela fait suite à des études qui ont identifié, évalué et priorisé les forums mondiaux liés à la conservation de la biodiversité aquatique et à l'environnement, pertinents pour les États membres de l'UA en Afrique. Les études se sont concentrées sur deux clusters régionaux en Afrique (Ouest-Centre-Nord et Sud-Est) concernant les mécanismes
- ii. Le mécanisme pour la participation effective des parties prenantes africaines aux forums continentaux et mondiaux liés à la biodiversité aquatique a été développé et approuvé par le sommet des Chefs d'État et de gouvernement africains en février 2024 à Addis-Abeba, Éthiopie
- iii. Le projet a soutenu la participation effective des États membres de l'UA aux forums continentaux et mondiaux identifiés : la CCNUCC à Abu Dhabi, le 2e Forum MSP en Tanzanie, la 36e session du COFI de la FAO à Rome, la Convention de Bâle à Genève, et le Forum sur l'économie bleue

à Addis-Abeba. Le projet a également financé la participation des États membres suivants aux forums continentaux et mondiaux de haut niveau : les Seychelles à la Conférence de révision de l'ONU sur l'Accord pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons migrateurs et des stocks de poissons hautement migrateurs à New York ; la Tanzanie à la 36e session du Comité des pêches de la FAO à Rome, où les questions de biodiversité aquatique, de changement climatique et de pollution étaient à l'ordre du jour ; le Togo, le Kenya et le Zimbabwe à la conférence de la CCNUCC à Abu Dhabi ; et la RDC au deuxième Forum mondial MSP en Tanzanie.

iv. iv. Le projet a identifié et recruté des experts et a organisé un atelier de formation pour 10 négociateurs prédéterminés, issus des États membres de l'UA (y compris les Seychelles, les Comores, Madagascar, Maurice, le Gabon, le Ghana, l'Ouganda) et d'autres institutions régionales (WIOMSA, projet ECOFISH, Convention de Nairobi, ACECOR (UCC)). Le projet vise à soutenir techniquement les États membres de l'UA dans les prochaines négociations mondiales, telles que les réunions de la COP sur le changement climatique, la CITES, les réunions de la FAO sur les pêches, etc. Les participants à la formation comprennent des représentants des États côtiers et insulaires.

Résultat 1.2 La ratification et la mise en œuvre des conventions et accords liés à la conservation de la biodiversité dans les États membres de l'UA et les CER ont été soutenues .

- i. Les évaluations des instruments mondiaux liés à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion environnementale ont été réalisées dans les cinq régions du continent, et des actions prioritaires ont été développées pour leur ratification et leur mise en œuvre accrues par les États membres de l'UA.
- ii. En se basant sur les actions recommandées pour renforcer la mise en œuvre et la ratification des instruments identifiés, le projet a soutenu neuf États membres de l'UA Égypte, Soudan du Sud, Cameroun, Burkina Faso, Royaume d'Eswatini, Tunisie, Ouganda et Ghana dans l'adoption des instruments mondiaux prioritaires et pertinents (y compris la CDB, MALPOL, la CNUDM, RBS, etc.) liés à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion environnementale dans leurs instruments nationaux pertinents, y compris les politiques, les stratégies et les cadres réglementaires.

Objectif Stratégique 2: Optimiser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité tout en minimisant les conflits entre les utilisateurs des ressources de l'économie bleue.



Résultat 2.1: Des cadres réglementaires contraignants pour des systèmes régionaux de surveillance, de contrôle et de sanction (MCS) efficaces et durables ont été développés.

- i. Deux études ont été commandées pour déterminer l'état et les défis des systèmes de surveillance, de contrôle et de sanction (MCS), y compris les initiatives régionales de MCS, dans cinq régions du continent (Est, Sud, Ouest, Centre et Nord de l'Afrique); des mécanismes pour intégrer la protection de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale dans les initiatives de MCS ont été proposés.
- ii. Guidé par les recommandations des études ci-dessus, le projet, en collaboration avec le Comité des pêches pour le golfe de Guinée centre-ouest (CPCO), a formé 18 experts en MCS des États membres du CPCO (Ghana, Nigeria, Libéria, Bénin, Togo et Côte d'Ivoire) sur les systèmes de surveillance des navires (VMS), les systèmes d'identification automatique (AIS) et les RADAR, ainsi que sur la protection de la biodiversité aquatique et de l'environnement, la planification spatiale marine, les aires marines protégées, les zones et saisons de fermeture.
- iii. L'UA-BIRA et le CPCO ont mené une mission exploratoire dans trois États membres sélectionnés du CPCO (Libéria, Bénin et Nigéria) et ont recueilli des informations sur les mesures de gestion des pêches, l'état des systèmes de MCS et les stratégies mises en place pour la conservation de la biodiversité aquatique et la protection de l'environnement.
- iv. Le projet est également en train de renforcer les capacités du CPCO pour diversifier les mesures de protection de la biodiversité aquatique.
- v. De plus, le projet a collaboré avec le Secrétariat de la SADC pour soutenir la mise en œuvre du Centre de coordination de la surveillance, du contrôle et de la surveillance des pêches de la

- SADC, qui sera situé à Maputo, Mozambique.
- vi. Une étude a été réalisée pour élaborer un cadre visant à établir des arrangements financiers rentables et durables pour une coopération régionale efficace en matière de MCS et d'application des lois dans les régions sud-est de l'Afrique. Les résultats ont été diffusés et validés par les parties prenantes. De plus, le processus d'identification d'un consultant approprié pour l'étude sur la formulation d'un cadre pour établir des arrangements financiers rentables et durables pour une coopération régionale efficace en matière de MCS et d'application des lois dans les régions Ouest, Centre et Nord de l'Afrique est en cours.

Résultat 2.2. Un cadre pour établir une coopération nationale, régionale et transfrontalière sur les domaines thématiques de la Stratégie de l'économie bleue en Afrique a été établi

- i. Des évaluations régionales des écosystèmes aquatiques transfrontaliers (écosystèmes marins et d'eau douce) ont été réalisées dans les écosystèmes respectifs et les rapports validés par les parties prenantes. Les deux études ont identifié les problèmes environnementaux aquatiques critiques affectant la biodiversité aquatique et ont élaboré des mécanismes distincts pour les plans et stratégies de gestion conjointe dans les écosystèmes d'eau douce et marins partagés.
- ii. Sur la base des résultats de l'étude ci-dessus sur les écosystèmes d'eau douce transfrontaliers, le projet, en collaboration avec l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO), a soutenu les gouvernements du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie dans le développement de stratégies nationales harmonisées pour la gestion des écosystèmes d'eau douce transfrontaliers ou partagés (lac Victoria) en vue de la conservation de la biodiversité aquatique.
- iii. De plus, sur la base des résultats de l'étude ci-dessus sur les écosystèmes marins transfrontaliers, le projet, en collaboration avec la Commission régionale des pêches pour le golfe de Guinée (COREP), a soutenu les gouvernements de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo dans le développement de stratégies nationales harmonisées pour la gestion des écosystèmes marins transfrontaliers ou partagés (dans les grands écosystèmes marins du golfe de Guinée) en vue de la conservation de la biodiversité aquatique.
- iv. Des évaluations ont été réalisées pour cartographier la planification spatiale marine (MSP) en Afrique, documenter les leçons apprises, les meilleures pratiques et élaborer des directives pour leur institutionnalisation aux niveaux national et régional, y compris les stratégies de gestion actuelles et l'identification des éléments pertinents pour le MSP régional.
- v. Sur la base des résultats de l'étude, le projet a collaboré avec la Convention d'Abidjan (de l'ONU Environnement) pour soutenir les gouvernements du Bénin et du Togo dans l'atteinte des étapes cruciales pour établir une planification spatiale marine transfrontalière entre les deux pays côtiers. Grâce au soutien du projet, le rapport sur l'état de l'environnement marin partagé entre les deux pays a été signé par les ministres de l'environnement des deux pays.
- vi. Le projet, en collaboration avec l'UNESCO/IOC, a soutenu le deuxième Forum mondial sur la planification spatiale marine (MSP) en Afrique, qui s'est tenu en Tanzanie, et
- vii. Le projet, en collaboration avec le WWF, a finalisé la vision régionale et la feuille de route pour le processus de MSP régional pour le Canal de Mozambique Nord, un enjeu crucial qui sera bénéfique pour le Mozambique, Madagascar, la Tanzanie et les Comores.

Résultat 2.3. Les capacités pour restaurer et conserver la biodiversité aquatique menacée et l'environnement ont été renforcées .

- i. Deux évaluations continentales des Aires marines protégées (AMP) existantes en Afrique (1. dans les régions Est-Sud et 2. dans les régions Ouest, Centre et Nord de l'Afrique) ont été réalisées, les leçons apprises et les meilleures pratiques ont été documentées, et des directives ont été formulées pour leur mise en œuvre durable et leur gouvernance.
- ii. Le projet a collaboré avec la WIOMSA (Western Indian Ocean Marine Science Association) pour élaborer une feuille de route et un protocole d'accord (MOU) sur l'institutionnalisation de la gestion conjointe de la Zone de Conservation Marine transfrontalière entre les Républiques de Tanzanie et du Kenya.
- iii. Le projet a collaboré avec le COREP pour renforcer le mécanisme de gouvernance de l'AMP transfrontalière (binationale Mayumba-Conkouati) entre la République du Gabon et la République du Congo
- iv. Trois institutions ont été présélectionnées et des missions de vérification ont été effectuées auprès de ces institutions pour leur considération en tant que centres d'excellence pour la formation en conservation de la biodiversité aquatique et en gestion des écosystèmes. Il s'agit de : l'Université du Ghana, l'Université Pwani au Kenya, et l'Université de Nairobi au Kenya.



Objectif Stratégique 3. Renforcer les mesures pour atténuer les impacts négatifs du tourisme côtier et marin, de l'exploitation pétrolière, gazière, minière en haute mer et du changement climatique sur la biodiversité aquatique et l'environnement.



Résultat 3.1 Les mesures visant à minimiser les impacts négatifs du changement climatique sur la biodiversité et l'environnement ont été renforcées et mises en œuvre .

- i. L'étude sur les impacts négatifs du changement climatique sur la biodiversité aquatique et l'environnement en Afrique a été réalisée. Le rapport de l'étude et les stratégies d'atténuation ont été élaborés et diffusés aux parties prenantes.
- ii. Le projet a collaboré avec l'Institut de recherche marine et halieutique du Kenya (KMFRI) pour soutenir ou tirer parti des initiatives en cours de KMFRI sur le « Renforcement de la conservation et de la restauration des écosystèmes de carbone bleu pour les bénéfices communautaires et la durabilité environnementale » afin de réaliser conjointement les activités suivantes : (a) cartographie et identification des zones de mangroves dégradées ; (b) formation des communautés sur les solutions basées sur la nature pour la conservation de la biodiversité aquatique et la restauration des écosystèmes ; (c) formation sur la plantation d'arbres pour la restauration des écosystèmes et l'atténuation du changement climatique. Le projet est mis en œuvre dans la communauté de Gazi Bay, sur les côtes de l'océan Indien, et (d) a soutenu un programme d'échange pour les communautés de Gazi Bay avec les communautés côtières voisines du comté de Kilifi côte nord du Kenya, pour apprendre les meilleures pratiques en matière d'entreprises basées sur la nature pour la conservation des écosystèmes/mangroves.
- iii. Le projet collabore actuellement avec l'Initiative de Clustering des Algues de Zanzibar (ZaSCI) pour intégrer les considérations climatiques et environnementales en tant que meilleures

pratiques dans la culture des algues, afin de conserver la biodiversité aquatique et de protéger l'environnement

Résultat 3.2. Des stratégies pour un cadre stratégique intégré pour le tourisme côtier et marin durable et l'exploitation minière ont été développées .

- 1. Une étude a été réalisée pour identifier les questions prioritaires et les actions stratégiques, et pour élaborer un cadre continental pour le tourisme côtier et marin durable, les activités minières, l'exploration pétrolière et gazière en vue de la conservation de la biodiversité aquatique et de l'environnement. Le rapport de l'étude a été diffusé aux parties prenantes du continent.
- 2. Sur la base du cadre, l'UA-BIRA, avec le soutien du projet SIDA, a aidé le Nigéria, le Kenya, l'Égypte, le Gabon et l'Angola à développer des plans nationaux et des lignes directrices politiques pour renforcer les cadres réglementaires en matière de tourisme côtier et marin durable, d'activités minières, d'exploration pétrolière et gazière pour la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale.



Objectif Stratégique 4. Renforcer l'inclusivité de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale



Résultat 4.1 Une stratégie continentale pour l'inclusivité de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale a été développée

- i. Une stratégie continentale pour l'inclusion du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale a été développée et validée par les parties prenantes
- ii. La stratégie continentale a été approuvée en février 2024 par le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement africains à Addis-Abeba, en Éthiopie
- iii. La stratégie d'intégration du genre est en cours de déploiement dans les États membres de l'UA pour soutenir les organisations non gouvernementales communautaires côtières dans l'amélioration des moyens de subsistance;
- iv. Les Républiques de Côte d'Ivoire, du Malawi et d'Éthiopie ont été soutenues pour développer des stratégies sensibles au genre pour la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale, en se basant sur la stratégie continentale

Résultat 4.2 Les ONG régionales axées sur l'environnement ont été soutenues pour mettre en œuvre des plans de travail sensibles au genre afin de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gouvernance environnementale

- i. En collaboration avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le projet a soutenu la mise en œuvre d'activités spécifiques au genre pour améliorer les structures de gouvernance dans la Zone de Gestion des Ressources Communautaires (CREMA) dans le paysage Anlo-Keta et a financé certaines activités de subsistance spécifiques au genre dans le plan de gestion pour garantir une gestion efficace et inclusive de la biodiversité aquatique au Ghana.
- ii. Le projet a soutenu le développement de plans de gestion sensibles au genre pour les organisations communautaires côtières et a appuyé une évaluation ayant identifié des options de subsistance alternatives dans les communautés, afin de minimiser la pression sur les mangroves.
- iii. Le projet collabore actuellement avec l'ONG sud-africaine Mabuyi Development Planners, par le biais d'une consultation, pour intégrer et développer des politiques et des actions sensibles au genre pour les communautés de pêcheurs artisanaux en Afrique du Sud.

3. ÉTABLIR DES PARTENARIATS ET DES COLLABORATIONS POUR DES SYNERGIES

Au cours de la mise en œuvre du projet, des partenariats ont été établis avec diverses organisations, notamment les suivantes :

- a. Convention d'Abidjan
- b. Convention de Nairobi
- c. WIOMSA (Western Indian Ocean Marine Science Association)
- d. KMFRI (Kenya Marine and Fisheries Research Institute)
- e. UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)
- f. CER (Communautés Économiques Régionales), par exemple SADC
- g. UNESCO/IOC
- h. Organismes régionaux spécialisés dans la pêche, par exemple LVFO (Lake Victoria Fisheries Organization), FCWC (Fisheries Committee for West Central Gulf of Guinea), COREP (Commission Sous-Régionale des Pêches)
- i. WWF (World Wide Fund for Nature)
- j. Mabuyi Development Planners
- k. Zanzibar Seaweed Culture Initiative
- I. Université d'Ibadan

Ces institutions sont invitées à participer aux activités du projet. Le point fort de ces partenariats a été la collaboration avec l'IGAD pour organiser une foire de partage des connaissances, qui a renforcé la compréhension des parties prenantes sur les concepts de l'économie bleue, les activités du projet et les résultats escomptés.

4. INTÉGRER LES DIMENSIONS DE GENRE ET LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES ACTIVITÉS DU PROJET

Conformément aux dispositions du projet, UA-BIRA a assuré la participation des femmes et du secteur privé dans les activités du projet. Les considérations de genre et la participation du secteur privé ont été intégrées à la formulation de plans directeurs et de cadres réglementaires pour le tourisme côtier et marin durable ainsi que pour les activités minières, en faveur de la conservation de la biodiversité aquatique et de l'environnement. La collaboration avec le KMFRI sur la restauration des écosystèmes aquatiques ainsi qu'avec l'IUCN pour intégrer le genre dans les activités communautaires de restauration des mangroves a impliqué les femmes et le secteur privé dans les activités du projet. Le projet favorise également l'inclusivité de genre dans la pêche à petite échelle en Afrique du Sud. La collaboration avec l'initiative de culture d'algues à Zanzibar vise à la fois à atténuer les effets du changement climatique et à renforcer le rôle des femmes.

5. EQUIPE TECHNIQUE DU PROJET:

- 1. Dr Mohamed Seisay Coordinateur du projet (Expert en Économie Bleue Durable)
- M. Eric Nadiope Expert en Droit, Politique et Institutions
- 3. M. Joel Mokenye Spécialiste en Biodiversité Aquatique
- 4. Mme Stephanie Achieng Experte en Politique et Stratégie de Genre
- 5. M. Oroko Kennedy Responsable de la Planification et du Suivi

6. DÉFIS ET PROBLÈMES ÉMERGENTS

La mise en œuvre du projet se poursuit largement conformément au plan de travail pour la troisième année, mais certains problèmes méritent d'être mentionnés. Ceux-ci incluent :

I. Retard dans la mise en œuvre ou la finalisation des études du projet :

Ces retards ont été rencontrés lors de la première année en raison du recrutement tardif des experts chargés de mener les études. En raison des difficultés à identifier des experts appropriés, certaines études critiques ont continué bien au-delà de la première année, jusqu'à la deuxième et troisième année de mise en œuvre du projet. Les retards dans la conclusion des études selon le calendrier ont eu un impact significatif sur la mise en œuvre en temps voulu des résultats du projet

II. Demande incessante sur le projet

Bien que le projet ait fourni un soutien aux États membres de l'UA et collaboré avec certaines institutions régionales, il y a une demande croissante de la part des États membres de l'UA et des institutions régionales pour un soutien accru en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion environnementale. Le projet a sensibilisé le continent à la conservation de la biodiversité aquatique comme une stratégie complète et intégrée pour la gestion des ressources vivantes aquatiques, y compris les ressources en pêche et en aquaculture. La sensibilisation créée a engendré de nombreuses demandes de la part des parties prenantes pour un soutien en matière de politique afin de renforcer leurs scénarios de gestion concernant les écosystèmes intégrés et leur biodiversité.

III. Défis stratégiques

Le document du projet a reconnu l'existence d'autres partenaires travaillant dans le même domaine que le projet. Le projet prend pleinement en compte le risque important de chevauchement ou de duplications. Cependant, malgré cela, plusieurs organisations régionales ou internationales ont collaboré avec le projet pour synergiser les interventions (y compris le PNUE, l'UICN, le FCWC, WIOMSA, la FAO, le WWF, etc.).

Le projet est actuellement en train de forger des partenariats avec des partenaires ayant des initiatives sur la Planification Spatiale Marine (MSP), les Aires Marines Protégées (AMP) et les Systèmes de Surveillance, Contrôle et Répression (MCS). Le défi ici est d'aligner les réglementations de l'Union Africaine (par exemple, les règlements financiers) avec celles des partenaires pour la mise en œuvre conjointe des activités.

Avec la finalisation de divers rapports d'études, un défi stratégique majeur est l'utilisation des résultats du projet pour des réformes politiques dans les États membres de l'UA ou les institutions en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de l'environnement. Ce défi est en partie abordé en synthétisant les résultats ou interventions du projet en produits de connaissance. Alors que de nombreux rapports d'études sont en cours de finalisation, il y a une demande croissante et des demandes pour la production de copies physiques afin d'assurer une large diffusion parmi les parties prenantes, en particulier pour les produits de connaissance (notes politiques, notes d'information, lignes directrices, etc.).

7. DISCUSSIONS

La mise en œuvre du projet a, dans l'ensemble, été très réussie pour atteindre les objectifs globaux et stratégiques déclarés. Ce qui est devenu clair ou a émergé comme problème est l'enthousiasme écrasant au sein des États membres de l'UA ou des institutions régionales où les résultats du projet sont mis en œuvre. Cela a généré des demandes récurrentes de soutien de la part d'autres membres de l'UA ou d'autres institutions régionales, que le projet ne peut désormais pas gérer en raison des contraintes budgétaires.

Le projet a introduit de nouvelles dimensions dans la gestion des ressources aquatiques au sein des institutions nationales et régionales, qui étaient auparavant concentrées sur des domaines limités, par exemple la gestion des pêches, sans tenir compte des autres espèces et de leurs écosystèmes. Le concept de conservation de la biodiversité aquatique et de leurs environnements a été ancré, soulignant le besoin impératif de conservation. La durée limitée du projet, soit 3 ans, a été jugée insuffisante pour avoir un impact significatif sur le renforcement des capacités institutionnelles, tant au niveau national que régional, en matière de conservation de la biodiversité et de l'environnement, compte tenu du vaste défi que représente l'économie bleue.

Une autre observation importante émergente est que, bien que les États membres reçoivent une assistance pour développer des stratégies, des cadres ou pour domestiquer les instruments prioritaires à travers des consultations d'experts, il y a eu des demandes incessantes pour que le projet réalise des consultations plus larges à l'échelle nationale avec les parties prenantes, ce que les fonds alloués au projet ne permettaient pas.

Les résultats préliminaires du projet ont suscité un énorme intérêt et créé un élan parmi les États membres de l'UA et les institutions régionales, notamment en renforçant la sensibilisation sur les forums globaux existants concernant la biodiversité aquatique et l'environnement (par exemple, la Convention de Bâle, la CCNUCC, l'UNFSA, etc.); en mettant en place des mécanismes pour un rôle et une participation efficaces des parties prenantes dans ces forums; en facilitant la domestication des instruments régionaux et internationaux relatifs à la biodiversité aquatique et à l'environnement (par exemple, MARPOL, CBD); en renforçant les systèmes de Surveillance, de Contrôle et de Surveillance (MCS) tout en prenant en compte la protection de la biodiversité aquatique et des écosystèmes; en élaborant des Plans de Gestion Marine Spatiale; en développant des Aires Marines Protégées; en abordant les effets du changement climatique, du tourisme côtier et marin, de l'exploitation minière en haute mer; et en intégrant la dimension de genre dans la biodiversité aquatique pour promouvoir une croissance bleue durable en Afrique et dans les écosystèmes aquatiques

L'établissement de partenariats avec des institutions pour tirer parti des initiatives existantes en cours a été une stratégie importante qui a contribué immensément au succès du projet et a augmenté les perspectives de durabilité des résultats du projet. Le développement de la stratégie de sortie du projet a également permis d'identifier les activités et les partenaires susceptibles de poursuivre les activités conjointement mises en œuvre par le projet.

8. **RECOMMANDATIONS:**

- a. Continuer dans une nouvelle phase du projet qui renforcera de manière exhaustive la capacité continentale en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion des écosystèmes.
- b. Renforcer l'appropriation politique en soutenant des processus de consultation plus larges au niveau national et régional.
- c. Étendre le champ d'action du projet pour couvrir des études et la mise en œuvre des recommandations dans davantage de pays et d'institutions régionales.
- d. Organiser une foire de partage des connaissances pour une diffusion plus large des résultats du projet.
- e. Développer des lignes directrices continentales sur les solutions basées sur la nature pour la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.
- f. Élaborer un estratégie continentale pour lutter contre la pollution plastique et des microplastiques dans les écosystèmes aquatiques..

9. DOCUMENTS DU PROJET

Rapports

- a. Mechanism for enhancing effective role and participation in regional and global biodiversity and environmental related regimes.
- b. Relevant continental and global biodiversity and environmental instruments to develop priority actions for enhanced ratification and implementation.
- c. Status of MCS in the West, North and Central, East and Southern Africa.
- d. Lessons and Best practices for implementing MSP and guidelines for institutionalization at national and regional levels (transboundary).
- e. Transboundary issues in conservation and of aquatic biodiversity and environmental management in fresh and marine ecosystems and frameworks for regional protocol and strategy.
- f. Lessons and Best {practices for implementing MPA and guidelines for implementation and governance}.
- g. Impact of climate change and mitigation measures in Africa.
- h. Priority actions for sustainable coastal and marine tourism, oil, gas and mineral exploration.
- i. A continental strategy for gender mainstreaming in conservation of aquatic biodiversity and environmental management.
- j. Draft MOU for transboundary Marine Conservation Area (TBCA) between Kenya and Tanzania
- k. Dusornu Community Resource Management Area (CREMA) Management Plan (2023-2028)
- I. Socio-economic Livelihood Needs Assessment for Prioritising Livelihoods in the Dusorno Community Resource Management Area (CREMA) communities in the Keta Lagoon Complex

Ramsar Site (KLCRS): Implementing the Gender -Sensitive Management Plans For the newly established CREMA

Produits de connaissance (Notes de politique)

- a. Advocacy Note Mitigating measures for impact of climate change in aquatic ecosystems of Africa.
- b. Continental guidelines for institutionalizing MSP in Africa.
- c. Policy Note on enhancing domestication of relevant global instruments related to aquatic biodiversity conservation and environmental management.
- d. Policy Note on sustainable coastal and marine tourism for conservation of aquatic ecosystems and environment.
- e. Policy Note on sustainable mining activities for conservation of aquatic ecosystems and environment.
- f. Policy Note on aquatic biodiversity hotspots in Africa.
- g. Policy Orientation Paper: Mechanism for Mainstreaming Gender in Aquatic Biodiversity Conservation and Environmental Management: A case study of the Dusorno CREMA community in Ghana.
- h. Policy Note: Nature-based Solutions to strengthen Climate Change Impact Mitigation efforts that promote the conservation of Aquatic Biodiversity Ecosystems A Case Study of Gazi Bay, Kenya.
- i. TRANSBOUNDARY ENVIRONMENTAL ISSUES AFFECTING BIODIVERSITY IN FRESH WATER ECOSYSTEMS IN AFRICA: A Mechanism for Development of Harmonized Framework for Conservation of Aquatic Biodiversity in Africa
- j. TRANSBOUNDARY ENVIRONMENTAL ISSUES AFFECTING BIODIVERSITY IN SHARED MARINE ECOSYSTEMS IN AFRICA: A Mechanism for Development of Harmonized Framework for Conservation of Aquatic Biodiversity in Africa



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)

Kenindia Business Park Museum Hill, Westlands Road P.O. Box 30786 00100, Nairobi

KENYA

Telephone: +254 (20) 3674 000 Fax: +254 (20) 3674 341 / 3674 342

Email:ibar.office@au-ibar.org
Site internet:www.au-ibar.org